



Municipalité

Au Conseil communal de L'Abbaye

L'Abbaye, le 14 avril 2022

Préavis municipal n° 09/2022
TRAVAUX DE RÉNOVATION,
D'OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE ET
DE MISES AUX NORMES DE SÉCURITÉ DU
CENTRE SPORTIF VALLÉE DE JOUX

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

INTRODUCTION

La Municipalité soumet à votre approbation le présent préavis nécessitant un engagement financier de deux cent septante-quatre mille francs (CHF 274'000.--) TTC, pour une demande de crédit pour réaliser des travaux de rénovation des locaux, de mise aux normes de sécurité et d'optimisation énergétique du Centre Sportif.

1. HISTORIQUE

Le projet du Centre Sportif de la Vallée de Joux a été voté en 1985 et la demande de crédit pour la construction en 1988. Les travaux de construction des bâtiments ont, quant à eux, débuté en 1989, avec la cérémonie de la pose de la première pierre le 28 avril 1990. Les infrastructures furent ouvertes au public en juillet 1992 et l'inauguration officielle eut lieu le 5 septembre 1992.

A l'origine, le Centre Sportif comprenait :

- Le bâtiment de la Piscine
- Le bâtiment de la salle omnisports (3 tiers)
- Le bâtiment de la patinoire, y compris la buvette, sur un étage

Les travaux de finition dureront jusqu'en 1994. En 1995, une première extension est déjà envisagée avec des tennis et un terrain multisports.

En 2005, des travaux d'extension et d'amélioration de l'infrastructure d'accueil du Centre Sportif et de l'Office du Tourisme sont menés afin de construire une réception commune aux deux entités, telle qu'elle existe aujourd'hui.

En 2006-2007, la transformation de la buvette en restaurant est réalisée, suivie, en 2007-2008, par la construction des deux bâtiments de logements (collectifs et appartements).

D'autres travaux importants ont ponctué l'évolution des infrastructures du Centre Sportif avec, notamment, le changement des bandes de la patinoire en 2004 et le remplacement de l'installation de froid de cette dernière en 2006. Parallèlement, des panneaux solaires sont installés sur les toits existants.

En 2015, le Centre Sportif continue son extension en construisant l'espace Bien-être et la salle de musculation.

Depuis 30 ans, les bâtiments « primaires » du complexe du Centre Sportif ont connu les entretiens courants et nécessaires permettant de garantir la sécurité et la pérennité des infrastructures initiales. Toutefois, les normes ayant évolué et les installations vieillissantes naturellement, il est aujourd'hui essentiel d'envisager des travaux de plus grande envergure et de mise aux normes. A titre d'exemple, le sol de la salle omnisport a 30 ans. La durée de vie de ce genre d'installation est normalement de 15-20 ans. Il en va de même pour les façades et les toits en tôles.

Les enjeux énergétiques nous contraignent également à envisager des adaptations conséquentes des bâtiments afin de pouvoir relever les défis d'économie d'énergie, en adéquation avec une exploitation durable des installations.

2. LES TRAVAUX 2021

Lors du budget 2020, les 3 municipalités ont demandé à leurs Conseils Communaux la possibilité d'augmenter la subvention communale de 20% durant 3 ans pour effectuer certains des travaux décrits dans ce préavis. Le Conseil Communal du Chenit n'a pas suivi la Municipalité et accordé uniquement une augmentation de 10% pour une année, accompagné du vœu que la Municipalité revienne avec un préavis détaillé des besoins du Centre Sportif. C'est ce préavis, avec une réactualisation des travaux, qui est donc présenté aujourd'hui.

L'augmentation de 10%, qui a été acceptée dans le budget 2020 par les 3 communes, soit CHF 208'850.-- a été utilisée en grande partie, comme suit :

En 2021 : CHF 86'000.--

- Remplacement tracteur
- Installation de détecteurs de mouvements
- Détartrage des chaudières

Planifiés en 2021 et réalisés en 2022 : CHF 110'000.--

- Remise aux normes des sorties de secours de la salle omnisports

- Réalisation de divers travaux de peintures/carrelage/retouches dans les différents bâtiments
- Finalisation des travaux de rénovation de l'ancien centre espagnol

3. LES TRAVAUX 2022 - 2024

La réalisation des travaux listés ci-dessous est prévue sur 3 ans, pour une enveloppe globale évaluée à ce jour à un million neuf cent huitante-cinq mille trois cents francs (CHF 1'985'300.--), mais susceptible de varier en fonction de la fluctuation du prix des matériaux. Le périmètre des travaux englobera les installations suivantes :

Patinoire : **Montant estimé CHF 789'400.--**

- Projet de tour de refroidissement
- Changement des bandes Plexiglas
- Réfection façades, peintures et portes
- Changement de lumières par du LED
- Système son et panneaux score
- Travaux sur la dalle

Salle Omnisports : **Montant estimé CHF 380'900.--**

- Réfection des sols
- Réfection façades, toit et peinture
- Remplacement rideaux
- Rafrâchissement vestiaires, WC et douches
- Système son
- Aménagement extérieur

Tennis : **Montant estimé CHF 267'400.--**

- Etude pour sonder les 4 terrains
- Remise en état des terrains
- Montage, démontage de la bulle

Piscine : **Montant estimé CHF 159'500.--**

- Rénovation toit et installation de panneaux solaires
- Réfection façades, peintures et portes
- Changement de lumières par du LED

Divers et autres projets de rénovation : **Montant estimé CHF 388'100.--**

- Hébergement : réfection des appartements
- Restaurant : frais d'étude pour cuisine et changement du mobilier
- Rafrâchissement salles fitness et spinning
- Autres projets en lien avec l'optimisation de la sécurité

La volonté est de travailler au maximum avec les entreprises locales afin de soutenir l'économie régionale. Cela aura également l'avantage incontestable de bénéficier de garanties de service après-vente solides.

Une liste détaillée des travaux et des prix a été remise à la commission en charge de rapporter sur ce préavis. Les Commissions des communes de L'Abbaye et du Lieu ont été conviées à une visite des installations.

4. LES TRAVAUX 2022 - 2024

Les travaux ont été échelonné en 3 étapes et la clé de répartition se fera comme à l'accoutumée, soit, au nombre d'habitants de chaque Commune (Le Chenit 2x, x2)

Situation au 31.12.2021 :

L'Abbaye 1521 h. / Le Lieu 881 h. / Le Chenit 4569 h. (2x, x2)
Total : 11'540 habitants (L'Abbaye = 13.18%)

Montant global indiqué ci-dessus de **CHF 1'985'300.--** (13.18% pour l'Abbaye)

Soit la somme arrondie (avec une réserve 5%) à CHF 274'000.-- TTC

Le paiement de cette somme se fera d'une manière échelonnée sur présentation de demandes d'acomptes établi par le Centre Sportif et ceci au fur et à mesure de l'avance des travaux.

La dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan dans les investissements.

Un amortissement de cent quarante-quatre mille francs (CHF 144'000.--) sera effectué par un prélèvement sur le fonds de réserve général 9281.1 avec le solde en réserve (COVID) 9200 et le solde sera amorti par le budget de fonctionnement sur une durée de 5 ans.

Le financement se fera par les liquidités courantes, et au besoin, par un recours à l'emprunt et ceci dans le cadre du plafond d'endettement fixé à seize millions neuf cent mille francs (CHF 16'900'000.--) pour la législature 2021-2026.

CONCLUSION

La Municipalité vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal de L'Abbaye

- Vu le préavis 09/2022 du 20 avril 2022 de la Municipalité,
- Oui le rapport de la commission chargée de l'étude,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- 1) **d'autoriser** la Municipalité à financer les travaux de rénovation du Centre Sportif ;
- 2) **d'accorder** un crédit de deux cent septante-quatre mille francs (CHF 274'000.--) ;
- 3) **de financer** ces travaux par un recours à l'emprunt si nécessaire dans les limites du plafond d'endettement, voté à *seize millions neuf cent mille francs (CHF 16'900'000.--)*. L'endettement au 31 décembre 2021 s'élève à *huit millions cent sept mille trois cent neuf francs (CHF 8'107'309.--)* ;
- 4) **d'amortir** cet investissement de la manière suivante :
 - a. Prélèvement sur fonds de réserve générale 9281.1 de CHF 100'000.--
 - b. Prélèvement sur la réserve compte créanciers 9200 de CHF 44'000.--

- c. Le solde de cent trente mille francs (CHF 130'000.--) sur une période de cinq (5) ans par le compte 150.3311 (CHF 26'000.--), la première fois *au budget de l'année 2023*.

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité, dans sa séance du 25 avril 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

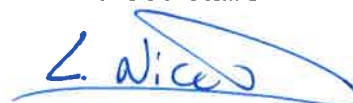
Le Syndic



Christophe Bifrare



La Secrétaire



Laetitia Nicod

Municipalité : Christophe Bifrare, Patrick Berktold, Claude Piazzini, Luc Berney, Carole Harlé

Délégué municipal : Carole Harlé

Membres de la Commission chargée de l'étude du préavis 09/2022 :

Rapporteur : Jean-Noël Bifrare

Membres : Eloïse Golay
Jean-Jacques Gagnebin
Jean-Marc Genier
Alexandre Rochat

Suppléants : Quentin Bonny
Daniel Peter